

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

**3 SITES | 2600 ÉTUDIANTS | 14 B.U.T. | 7 LP | +400 INTERVENANTS PROFESSIONNELS**

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, vous permettez le développement de nos formations et contribuez à l'acquisition, par les étudiants, des compétences dont vous avez besoin !

#### ACQUISITIONS POUR LA TA COLLECTÉE EN 2023 :

- Rénovation du parc informatique
- Imprimante 3D
- Incubateur réfrigéré
- Matériel de mesures en télécommunication
- Équipement acoustique
- Ensemble de contrôle d'étanchéité
- Pycnomètre à gaz
- Machine de mesure tridimensionnelle
- Etc.

#### LES PROJETS POUR 2024 :

- Poursuite de la rénovation du parc informatique
- Équipements mobiliers
- Banc d'essai de flexion
- Machine de prototypage 3 axes
- Caméra infrarouge
- Équipement optoélectronique
- Bras robotisé
- Etc.

### VOUS SOUHAITEZ NOUS APPORTER VOTRE SOUTIEN ?

Connectez-vous sur la plateforme **SOLTÉA** à partir du **27 mai 2024** et  
**fléchez votre versement** vers l'IUT de Reims-Châlons-Charleville.

**Notre code UAI : 0511026N**

**Attention ! Le versement se faisant uniquement via la plateforme SOLTÉA,  
nous ne pouvons pas accepter de versement par chèque et virement bancaire.**

#### Pour plus d'informations :

Contactez-nous par téléphone au : 03 26 91 30 02

Ou par mail : [iut.financier-rcc@univ-reims.fr](mailto:iut.financier-rcc@univ-reims.fr)

**ET RETROUVEZ TOUTE NOTRE OFFRE DE FORMATION SUR NOTRE SITE : [www.iut-rcc.fr](http://www.iut-rcc.fr)**

